

Prêt d'honneur création-reprise

INITIATIVE CHARENTE

Présentation du dispositif

La mission d'Initiative Charente est de faciliter l'accès à la création, la reprise, au primo-développement et au développement d'entreprises sur le département de la Charente.

Pour cela Initiative Charente propose :

- un accompagnement au montage du dossier,
- une expertise,
- un financement via un prêt d'honneur,
- un suivi,
- un parrainage.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif les créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprises de tous types de projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise.

Sont éligibles à cette aide les entreprises du commerce, de l'industrie, des services aux entreprises, du commerce de gros et de l'artisanat de production.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets de franchise sont examinés au cas par cas.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues les activités de promotion et location immobilière, les professions libérales.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur dépendra du projet et des besoins en fonds propres.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Charente à contact@initiative-charente.com.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE CHARENTE

- **Initiative Charente**
Ateliers Magelis
1 rue de Saintes
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 45 69 63 00
Télécopie : 05 45 69 63 18